



Les règles relatives aux zones de projet,
aux zones urbaines vertes, aux zones
naturelles et aux zones agricoles figurent
au sein du règlement écrit

C2

C3

C4

C5a

C5b

Les règles relatives aux zones de projet, aux zones
urbaines vertes, aux zones naturelles et aux zones
agricoles figurent au sein du règlement écrit

0 150 300 m

Source : Grand Paris Grand Est, décembre 2024

Fond de plan : BD TOPO (IGN, octobre 2018), Cadastre (DGFIP, 2024)

Date de réalisation : 02.12.2024



11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble "Jupiter"
93360 Noisy-le-Grand

Tél : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

